Foyer Fontainois MARS 2020 MARS 2020







Pages 6-7 «Voyage au Sénégal»







Notre Directeur technique	3
Comment payer efficacement votre loyer?	4
Bienvenue au service de la gestion locative du Foyer Fontainois	5
Voyage au Sénégal	6-7
Inspection logement!	8-9
L'entretien du logement: à charge du locataire Quels travaux?	10-11
La ventilation dans votre logement	12-13
1 ^{er} souper annuel Marche Saint-Quirin	15
Le locataire à l'honneur	16
Rappel RGPA	17
Agenda des collectes	19
Contacts	20





Entré en fonction le 6 janvier 2020, Monsieur Olivier Dufond, occupe la fonction de Directeur technique au sein du Foyer Fontainois.

A 5 ans, j'avais écrit dans un cahier d'écolier que je serais architecte. J'ai pourtant attendu 30 ans avant de réaliser mon rêve de gosse. Curieux au plus profond de mon être, je suis parti sur les routes de la rencontre et de la découverte. J'ai voyagé sur plusieurs continents pendant 10 ans en exerçant tour à tour les métiers d'électricien, de maçon et de responsable technique. J'ai également eu l'opportunité d'approcher le monde de l'évènementiel, du spectacle et de l'HORECA. De retour en Belgique j'ai choisi de compléter cette expérience par une formation d'architecte. Diplômé de la Faculté d'architecture La Cambre-Horta à Bruxelles, j'ai d'abord exercé en France et au Québec avant de m'installer définitivement en Belgique il y a 8 ans.

J'ai rejoint le Foyer Fontainois parce que je crois en la mission de service public. C'est un lien entre les hommes qui permet de répondre à des besoins vitaux en termes de logement. Mon engagement: c'est d'assurer l'égalité de traitement et de permettre au plus grand nombre de bénéficier de nos actions.

Chaque jour, l'équipe du Foyer Fontainois en général, et du service Technique en particulier, s'emploie à entretenir, réparer et améliorer le patrimoine. Elle le fait en conscience, professionnellement et selon les priorités. Le service technique est également là pour conseiller les locataires sur la manière de bien entretenir leur logement ou sur ce qui est à leur charge ou à celle du Foyer. Le service technique peut, sous certaines conditions, faire quelques menus travaux moyennant évidemment une légère redevance. Le parc de logements du Foyer Fontainois est important mais trop petit au regard des demandes de logement qu'il reçoit. J'accompagne donc aussi la société dans ses programmes d'investissements; je suis le relais auprès de la SWL (Société Wallonne du Logement). Je vous les présenterai régulièrement dans ce magazine.



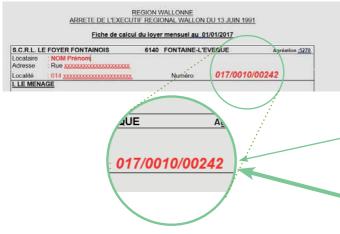
COMMENT PAYER EFFICACEMENT SON LOYER?



Il faut le verser sur le bon numéro de Compte:

BE37 2600 2476 0028

Lors de la réception de nos extraits de banque, nous constatons régulièrement que certains locataires ne remplissent pas correctement ou de manière incomplète leur bulletin de virement.



GVERBO-HLAVINGSOPORACHT CREME DE VIREAMONT ONERWEISJINGRAUFTRAO B E 3 7 2 6 0 0 2 4 7 6 0 0 2 8 GERAFERS SC FOYER FONTAINOID RUE DE L'ALOUETTE 16 49-52

Cela pose problème lorsque:

- plusieurs locataires ont le même nom;
- c'est une autre personne qui paie pour eux;
- lorsque la personne qui paie n'a pas mis ses coordonnées bancaires à jour;
- Iorsqu'un locataire a muté d'un logement vers un autre.

Une référence unique liée à votre logement vous est communiquée dans la fiche de calcul de votre loyer. Il s'agit de la **«communication structurée»**. Dans l'**exemple** repris ci-contre, il s'agit de la suite de chiffres qui figure à côté de votre nom (ici en rouge).

CETTE RÉFÉRENCE EST LA SEULE QUI NOUS PERMETTE D'IMPUTER CORRECTEMENT VOTRE LOYER.

SI VOUS CHANGEZ DE LOGEMENT, CE CHIFFRE CHANGE ÉGALEMENT!

EN CAS D'ORDRE PERMANENT, IL **FAUT** communiquer cette référence à votre Banque.

SI VOUS UTILISEZ UN VIREMENT, VOUS DEVEZ INSCRIRE CE NUMÉRO DANS LA ZONE «COMMUNICATION» DE CELUI-CI (VOIR L'EXEMPLE CI-CONTRE).



BIENVENUE AU SERVICE DE LA GESTION LOCATIVE DU FOYER FONTAINOIS

Les gestionnaires du service locatif souhaitent vous faire découvrir et vous décrire leur service. Une gestion qui s'opère à l'année et en continu afin de répondre au mieux à tout questionnement et changement de situation.

Situé au cœur des bureaux du Foyer Fontainois, notre service est composé de 3 agents traitant les dossiers dits locatifs. Bien que le service de gestion locative gère votre dossier dès votre inscription comme candidat à la location, nous allons ici vous présenter le travail de prise en charge des dossiers à partir de votre entrée comme locataire au sein du Foyer Fontainois et ce, jusqu'à la fin du bail.

EN DÉBUT DE LOCATION

Lorsqu'un ménage s'est vu attribuer un logement par le comité d'attribution et qu'il l'accepte, il est invité par le service locatif à signer un contrat de bail conforme à la réglementation en matière de logements publics, ainsi qu'un Règlement d'Ordre Intérieur, un acte de cession de salaire (et autres allocations) et une charte des locataires et des propriétaires. A cette occasion, sont précisées les informations relatives aux droits et obligations du locataire (comme le paiement du loyer et des charges, l'entretien du bien loué, l'assurance incendie...). Le ménage se voit également remettre toutes les brochures relatives au «Savoir habiter un logement social» mais aussi à l'entretien du logement et au tri des déchets ménagers.

EN COURS DE LOCATION

Le contrat de bail rédigé nous donne des renseignements à propos de la composition et des revenus du ménage: ces données participent au calcul du loyer du logement, effectué par le service de la gestion locative. Nous retrouvons également le montant de la garantie locative qui devra être constituée, toujours en application de la réglementation. Ce montant est déterminé par une circulaire annuelle publiée par la Société wallonne du Logement.

Le bail reprend également les provisions pour les consommations et charges locatives, cellesci sont déterminées par le service comptabilité et ensuite, appliquées par notre service location dans le calcul du loyer.

Notre service traite, avec la collaboration des services comptables, les réductions auxquelles nos locataires peuvent prétendre: la réduction du précompte immobilier, la réduction pour enfant à charge, les allocations de déménagement et loyer (Adel)... et des suppléments tels que le surloyer pour chambre(s) excédentaire(s).

Chaque année, dès le mois de septembre à décembre, un travail important est exécuté par notre service de gestion locative: il s'agit du re-calcul des loyers applicables au 1er janvier de l'année suivante. C'est dans ce cadre que le Foyer Fontainois réclame à chaque locataire les renseignements nécessaires au calcul du loyer. Le service de la gestion locative calcule donc votre nouveau loyer en fonction de la composition et des revenus du ménage mais également en se basant sur des données relatives aux logements telles que les valeurs locatives normales, les loyers de base et les provisions sur charges.

Notre service est en première ligne pour tout questionnement autour des calculs de loyer et du décompte annuel des charges. Toutefois, il est primordial que le locataire puisse justifier de pièces attestant d'un éventuel changement de situation ou en cas de réclamation.

En outre, notre mission consiste à recevoir les demandes de dérogation concernant des reprises de bail et à en assurer le suivi après décision prise par le comité d'attribution. Si la décision du comité s'avère positive, notre service s'occupe de la rédaction des conventions d'occupation précaire ou de l'actualisation du contrat de bail existant.

EN FIN DE LOCATION

Le service de la gestion locative traite les préavisrenons en collaboration avec l'agent EDL/IL qui gère les pré-visites de sortie et les états des lieux de sortie et le service comptabilité pour la partie financière (Eventuels dégâts locatifs et libération de la garantie locative).

Nous traitons également les locations de garages: à ce titre, nous recevons les demandes écrites et nous y répondons toujours par un accusé de réception écrit. Une fois qu'un garage est disponible, nous établissons un contrat de bail spécifique à la location de garage et encaissons une garantie locative.

C'est donc avec plaisir que les 3 agents du service location vous répondent, lors de permanences physiques ou téléphoniques pour toutes questions ou précisions relatives à son champ d'action.

PETIT RAPPEL PERMANENCES

Nos bureaux sont ouverts sans rendez-vous les mardis matin de 9h00 à 11h30 et les jeudis aprèsmidi de 13h30 à 15h30. Nos agents sont également disponibles par téléphone tous les matins de 9h00 à 12h00. Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas vous accueillir en dehors des heures de permanences sauf si vous avez convenu d'un rendez-vous avec nos services.



«LE PLUS BEAU VOYAGE, C'EST CELUI QU'ON FAIT L'UN VERS L'AUTRE. Cité de l'Enfance A.M.O. Pavillon J

Paul MORAND





... C'est ce qu'ont compris les 13 adolescents Courcellois et Fontainois qui se sont envolés le 25 octobre dernier pour Diarrère au Sénégal.

C'est à l'initiative du service d'Actions en Milieu Ouvert «Pavillon I» de la Cité de l'Enfance que ce projet, baptisé «DIA-rare-POSITIVE», a vu le jour, voici maintenant un an.

Une année de préparation pour ces jeunes qui souhaitaient s'investir dans une relation d'échange avec un groupe de jeunes africains vivant un quotidien différent du leur.

Durant cette période, ils ont organisé diverses activités rémunératrices leur permettant d'atteindre la somme nécessaire à la concrétisation d'un tel projet: organisation de tournois sportifs, de soupers, Car-Wash, vente de bonbons, vente de calendriers, ...

Avec le soutien du Bureau International Jeunesse (axe nord-sud), de la Maison de la Laïcité de Leernes, du Lions Club Charleroi Horizon (Fontaine-l'Evêque), du CCLP de Fontaine-l'Evêque et d'autres commerçants locaux, ils ont pu boucler l'aspect budgétaire de ce projet.

Par l'intermédiaire de l'ASBL Solidarité Belgique Sénégal (SBS), notre groupe d'ados a découvert le village de Diarrère, situé à 150 km au sud de Dakar, en pleine brousse. Parallèlement, SBS a rassemblé un groupe de jeunes sur place et de nombreux échanges par vidéo-conférences ont permis de créer du lien avant le départ.

Le 26 octobre nous voici enfin arrivés au Sénégal! Après deux vols d'avion et un trajet de quelques heures sur des routes de sable, nos «aventuriers» rejoignent la structure «Avenir De l'Enfant» (ADE) dans la banlieue de Dakar. Cette association dans laquelle nous ferons une courte escale accueille des enfants des rues de DAKAR.

La fatique et la peur de l'inconnu se lisent sur le visage de nos jeunes. nous sommes loin du confort auquel nous sommes habitués chez nous. Après une très courte nuit, nous allons à la rencontre des enfants hébergés à ADE. Et là, nous sommes contaminés par leur sourire et leur bonne humeur. Après de riches échanges sur leurs parcours et nos différentes cultures, nous partageons un repas qui, encore une fois, nous rappelle que nous sommes loin de chez nous.

La journée se termine et nous voilà prêts à partir pour Diarrère, où nous sommes attendus par nos correspondants. Dès notre arrivée, l'ambiance est au rendez-vous. Louise, Joseph et ses amis nous ont réservé un accueil des plus chaleureux devant la maison de l'association SBS. Dès le lendemain matin, nous les rejoignons au Lycée du village afin de nous présenter à leurs camarades de classe et à leur proviseur. C'est dans cet établissement que nous avons prévu d'aménager avec eux une salle de classe (Peinture des murs intérieurs, châssis, tableau).





INSPECTION LOGEMENT!

Quels en sont les objectifs?

Les visites de logement aléatoires visent à s'assurer de la bonne gestion locative de notre patrimoine au sein de nos différents logements (maisons et appartements) afin de pouvoir planifier les travaux d'améliorations et d'entretien de ce dernier. Ces visites ont été mises en place à partir de l'année 2015. Elles sont réalisées par notre agent EDL/IL, Monsieur Anthony SCALABRINO.

L'article 23 du contrat de bail (contrôle), dûment signé par le locataire stipule que «les délégués de la société et de la Société Wallonne du Logement ont le droit de visiter le logement et ses dépendances pour y vérifier la bonne exécution des obligations résultant du bail, le respect des obligations imposées par la réglementation applicable, l'exécution des travaux autorisés et l'état des lieux loués. Le locataire doit être prévenu au minimum 48 heures avant la visite.»

Par cette inspection, notre agent EDL/IL dressera un listing des constats signifiés lors de la visite afin que le locataire puisse remettre son logement en état et un courrier lui sera dès lors adressé en parallèle. Lorsque des problèmes mettant notre patrimoine en péril sont constatés, une visite de contrôle est également prévue afin de nous assurer qu'une suite positive sera apportée. Dans l'éventualité où il n'y aurait aucune amélioration apportée suite à celle-ci, le dossier peut être transféré à notre service juridique qui porterait le dossier au niveau du contentieux. Cette intervention vise à éviter d'importantes dégradations, inattendues, qui seraient observées lors de l'état des lieux de sortie.

Comment bien gérer son logement?

En effet, le locataire est tenu d'occuper le logement personnellement et en bon père de famille, d'y résider et de s'y faire domicilier. Occuper un logement «en bon père de famille» consiste à gérer le logement mis à sa disposition consciencieusement, comme s'il s'agissait de son propre bien. Le locataire est tenu d'occuper l'immeuble, de le meubler, de l'entretenir, de l'aérer et de procéder à l'entretien courant et aux réparations locatives. Il est responsable de l'entièreté du bien loué du premier jour de la location au dernier jour de son renon.

L'agent EDL/IL attribuera une cote selon nos règles de cotation sur l'occupation du logement et plus précisément, l'aspect général du logement y compris ses dépendances, les aménagements réalisés et l'entretien des diverses installations.

Conformément à l'article 1754 du Code civil, toutes les réparations et dépenses d'entretien dites locatives sont à charge du locataire.

Par conséguent, le locataire est tenu, entre autres:

- d'entretenir soigneusement le logement et ses dépendances pendant toute la durée de la location
- d'enlever ou de faire enlever les encombrants quelle qu'en soit leur nature,
- de nettoyer régulièrement les parties intérieures et extérieures visibles et accessibles,
- d'entretenir tout spécialement les WC, baignoire, chauffe-bain et les robinets d'eau,...
- de maintenir les serrures et quincailleries des portes dans un parfait état de fonctionnement
- d'entretenir les iardinets et iardins faisant partie du bien loué et de tailler les haies.

Quelle note le locataire peut recevoirsuite à cette inspection?

Chaque pièce ou dépendance du logement sera visitée. Des photos seront prises avec l'accord du locataire. Une cotation individuelle ainsi gu'une note moyenne seront établies suivant le dossier utilisé par l'agent EDL/IL.

- A: Parfait état (apport d'éléments d'amélioration, etc.)
- B: Bon état général
- C: Mauvais état général (sale, quelques griffes, coups, etc.)
- D: Très mauvais état général (dégradation matérielle, etc.)

Exemples de cotation



Cette cuisine se verra recevoir la note «A».

En effet, celle-ci est en parfait état; propre, en ordre et le locataire a apporté des améliorations à ses frais.





Ce salon/salle à manger se verra recevoir la note «B». Aucune amélioration n'a été apportée mais cette pièce est en bon état général; propre et irréprochable.

Petit rappel

Usure normale = dégradation qui survient même si le locataire utilise le logement en bon père de famille.

Vétusté = usure ou dégradation inévitable produite par l'écoulement du temps.

Force majeure = évènement exceptionnel, imprévisible auquel on ne peut faire face.



En effet, ce WC est en mauvais état d'entretien.





L'ENTRETIEN **DU LOGEMENT:**

A CHARGE DU LOCATAIRE ... **QUELS TRAVAUX?**

Dans notre édition du mois de mars 2017, nous vous avions proposé un article plus juridique qui vous informait sur «Comment utiliser votre logement en bon père de famille».

Depuis lors, nombreux sont les locataires qui s'étonnent de devoir effectuer certains entretiens ou travaux par leur soin. C'est pourquoi, nous vous rappelons que la loi prévoit que le locataire doit effectuer les réparations dites locatives. Ce sont des réparations peu importantes, courantes qui sont en relation directe avec l'utilisation du bien.

Parmi ces réparations, il y a:

- les petites réparations électriques, telles que remplacer les fusibles, les ampoules,
- en plomberie, les joints des robinets,
- les serrures ou les clés,
- les peintures et l'entretien des châssis intérieurs.

Le coût de la réparation des dégâts causés par le locataire est à sa charge.

Si le locataire doit effectuer lui-même une réparation, il peut demander à sa société de logement d'effectuer le travail sans pour autant qu'elle soit obligée de le faire. Si elle accepte, un devis sera le plus souvent soumis à l'accord du locataire avant réparation. Nous portons également à votre connaissance que les travaux ne seront programmés qu'après réception du paiement.

OUELOUES EXEMPLES DE TRAVAUX À CHARGE DU LOCATAIRE

Pour l'extérieur

SYPHONS ET AVALOIRS

■ Nettoyer à l'aide des produits adéquats.

CANALISATIONS

- Nettoyer et déboucher en cas de location d'une maison individuelle,
- Dans les immeubles à appartements multiples, les interventions de nettoyage et de débouchage sont effectuées par la société de logement et répercutées dans les charges locatives entre les locataires concernés.

GOUTTIÈRES/CORNICHES

- Nettoyer et évacuer tout élément,
- Dans les immeubles à appartements multiples, les interventions de nettoyage sont effectuées par la société et répercutées dans les charges entre les locataires concernés,

HAIES

- Tailler (max. 1,50 m de haut et env. 50 cm de large, suivant le règlement communal) et entretenir les haies sur les 3 faces et abouts,
- Remplacer la totalité des haies mortes si négligence du locataire,

JARDINS ET ESPACES VERTS PRIVATIFS **AU LOGEMENT**

- Entretenir de manière générale,
- Elaguer les arbres/arbustes,
- Tondre les pelouses et éliminer les herbes tondues,

TROTTOIR

- Nettoyer le trottoir,
- Déneiger/évacuer le verglas en période de grands

VOLETS

- Entretenir le mécanisme et graisser les parties mobiles.
- Remplacer la sangle en cas d'usure,







Pour l'intérieur

CANALISATIONS ET TUYAUTERIES

- Couper l'alimentation d'eau pendant les absences prolongées,
- Préserver contre le gel,
- Remplacer les joints, colliers et raccords

CAVES

■ Nettoyer et vider en fin de bail

MURS/CHAMBRANLES/PORTES

- Entretenir à l'aide de produits appropriés,
- Réparer et remettre en couleur les griffures, trous, coups, percements,...

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Remplacer les interrupteurs, fusibles, disjoncteurs, ampoules et soquets,
- Remettre en état les revêtements, fissures suite au démontage d'installation réalisée par le locataire,
- **...**

ROBINETTERIE

- Vidanger, nettoyer, entretenir avec des produits appro-
- Nettoyer le tartre, les taches et traces en tout genre,
- Remplacer les filtres, mousseurs et joints des vannes, robinets et chasse d'eau,
- Remplacer les joints, charnières, siège et couvercle du WC,
- Remplacer la chaîne de tirage et la poignée des chasses
- Nettoyer le tartre, nettoyer, entretenir avec des produits appropriés,

Attention, en aucun cas, le locataire ne peut procéder à des modifications et/ou extensions sans autorisation préalable de la société de logement.



DIVERS

- Nuisibles (parasites, cafards, rongeurs): faire désinfecter les locaux par une firme spécialisée,
- Remplacer les piles des détecteurs incendie + effectuer des tests réguliers,
- Assurer une ventilation optimale du logement,
- Nettoyer toute trace de développement de moisissure,

Vous trouverez davantage d'informations dans le livret «entretien de votre logement» que vous recevez lors de l'entrée dans un logement.

Enfin, le locataire a l'obligation d'entretenir et de maintenir son logement en bon état de propreté.





LA VENTILATION DE VOTRE LOGEMENT

POURQUOI VENTILER?

Pour évacuer la vapeur d'eau

Dans un logement ordinaire, un couple avec deux enfants produit chaque jour 10 l d'eau sous forme de vapeur (un seau entier par jour!)

De ces 10 litres, six proviennent de la cuisson des aliments, des bains, des douches et des lessives. Quatre litres proviennent de la respiration et de la transpiration.

Ne pas évacuer cette vapeur d'eau équivaut donc à «barbouiller» les murs de l'habitation chaque jour avec l'eau d'un seau de 10 litres.

Et pour supprimer les problèmes de condensation et de moisissures, lorsque le renouvellement de l'air d'une habitation est trop faible, l'humidité de l'air augmente. Les problèmes bien connus de condensation et/ou de moisissures apparaissent alors en premier lieu sur les surfaces les plus froides des parois extérieures: sur les simples vitrages, aux raccords entre les murs extérieurs et le sol ou les planchers, bref, sur les points thermiques.

QU'EN EST-IL DE LA CONDENSATION Et du point de rosée?

Lorsque l'on abaisse progressivement la température de l'air, la masse de vapeur d'eau qu'il contient reste constante, mais l'humidité relative augmente jusqu'à ce qu'une certaine quantité d'eau passe à l'état liquide, c'est le phénomène de condensation.

La température à laquelle apparaît cette condensation est appelée température de rosée.

L'air froid saturé contient toujours moins d'humidité que l'air chaud saturé.

COMMENT BIEN VENTILER?

La ventilation intensive: là où il faut!

- Il faut aérer en priorité les pièces de la maison où est produite la vapeur d'eau en grande quantité (cuisine, salle de bains, buanderie, etc.) ou un dégagement de produits toxiques (peinture, bricolage, etc.). Il faut tout faire pour que cette humidité ou ces gaz n'envahissent pas le reste de la maison.
- Fermez la porte du local, et ouvrez grande la fenêtre, sans oublier de baisser le chauffage ou de fermer la vanne thermostatique de votre radiateur. Inutile de laisser une fenêtre ouverte plusieurs heures. Une dizaine de minute suffisent pour renouveler l'air, sans refroidir les murs.

En Wallonie, même lorsqu'il pleut ou qu'il fait un temps de chien, l'air froid extérieur est toujours plus sec que l'air chaud de la maison. L'air sec est plus facile à chauffer que l'air humide. Finalement, vous consommerez moins en conservant la chaleur des parois et en amenant de l'air plus sec.

Il faut 1.000 fois plus d'énergie pour chauffer un m³ de mur que pour chauffer un m³ d'air donc en respectant ces quelques conseils, vous économisez du chauffage.

Si dans vos chambres à coucher, les vitres sont souvent couvertes de buée le matin, c'est normal car tout le monde produit de la vapeur d'eau par la respiration et la transpiration. Encore une fois, si vous n'aérez pas, cette humidité augmentera et finira par se condenser derrière les garde-robes, les têtes de lits, ou carrément dans les matelas ou les tissus. Ouvrez les fenêtres, quelques minutes, pas plus, en vous levant pour renouveler l'air, (diminuez le chauffage ou fermez les vannes thermostatiques pendant ce temps).







LES AILETTES DE VENTILATION, KESAKO?

Vous trouverez des grilles dans les châssis, appelées «ailettes de ventilation». Elles permettent l'apport d'air sain extérieur et de renouveler l'air dans l'habitation. Les laisser ouvertes est essentiel pour une qualité de l'air ambiant mais aussi pour le bon entretien de votre logement. En effet, le flux d'air ainsi créé permet de prévenir la condensation et donc l'apparition de moisissure.

QUELLE EST LA BONNE PRATIQUE?

- Vous constatez une fuite chez le voisin → contactez-le immédiatement!
- Vous constatez une fuite dans les canalisations → contactez la Régie Ouvrière.
- Lorsque vous cuisinez, ouvrez les fenêtres ou utilisez la hotte.
- Faites fonctionner les extracteurs et ouvrez les ailettes de ventilation.
- Ne pas mettre de rideaux ou voiles devant ces ouvertures.
- Laissez 20 cm entre les meubles et un mur froid et humide.
- Ecartez les meubles de quelques centimètres des murs pour permettre à l'air de circuler et prévenir les risques de moisis-
- Etendez le linge à sécher dans une pièce bien aérée.
- Après un bain ou une douche, aérez la salle de bains pendant 30 minutes.
- Nettoyez les moisissures qui apparaissent et appliquez les préceptes précédents.

COMMENT NETTOYER LES MOISISSURES?

Prenez une éponge et deux seaux, le premier sera rempli d'eau mélangée avec de l'eau de javel (l'équivalent d'un capuchon). Le second sera rempli d'eau claire.

Mettez des gants de cuisine et plongez l'éponge dans le seau avec la javel et frottez les taches noires en commençant par le haut.

Rincez ensuite l'éponge dans le seau d'eau claire. Une fois rincée, replongez l'éponge dans le seau de javel.

Procédez du haut vers le bas de manière à ce que l'eau sale ne coule pas sur des surfaces déjà nettoyées.

Une fois le mur ou le plafond complètement nettoyé, bien assécher les surfaces ou laisser la fenêtre ouverte suffisamment longtemps pour permettre aux parois de bien sécher.





Nous vous aidons à trouver votre orientation et votre projet!

<u>Informations et inscriptions:</u>

Claudio GORI – Médiateur Social Rue de l'Alouette, 14/51 – 6140 Fontaine-l'Evêque Tél & Fax: 071/54.03.61 – rdq_fontaine@brutele.be

La Régie des Quartiers de Fontaine-l'Evêque propose des formations de découverte de métiers et d'acquisition des compétences de base dans la filière: • du bâtiment,

- de la gestion des espaces verts,
 de technicienne de surface,
- de découverte du métier de la petite enfance 0-3 ans.

L'accès à la formation ne nécessite aucun pré-requis. Elle est dispensée 35 heures par semaine, du lundi au vendredi

Seules conditions d'accès:

- être âgé de 18 ans, être inscrit comme demandeur d'emploi,
- avoir une aptitude physique compatible dans le secteur de formation (visite médicale obligatoire),
- avoir une maîtrise minimum du français et une bonne dose de

Sous contrat de formation Forem, le stagiaire touche une prime de formation d'1€ brut par heure de présence, bénéficie d'une intervention dans ses frais de déplacement et de garderie pour ses enfants et d'une assurance «accident du travail» et responsabilité civile.

MARCHE SAINT-QUIRIN 1 ER SOUPER

SAMEDI 4 AVRIL 2020



LA MARCHE SAINT-QUIRIN ORGANISE SON PREMIER SOUPER ANNUEL



ECOLE RAYMOND CARPIN RUE BERTAUX 6142 LEERNES À partir de 19H



APÉRITIF

PORCHETTA ET SES ACCOMPAGNEMENTS

DESSERT GOURMAND

ADULTES : 18€

ENFANTS 6-12 ANS : 12€

Réservation auprès du Président avant le <u>Vendredi 27 mars 2020</u> MASSEZ ANTOINE 0470857479 antoinemassez@hotmail.com

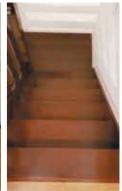
Edit. Resp. ASBL Régie des Quartiers - Tél : 071/54.03.61 BCE : 873.882.601 - RPM MONS (DISTRICT CHARLEROI) Cpte BNP PARIBAS : BE67 0014 7029 5987











Le locataire à l'honneur!

Tout au long des différentes publications de notre magazine, nous choisirons des locataires que nous mettrons à l'honneur pour le bon entretien de leur habitation.

Pour cette édition, nous avons sélectionné la maison d'une famille résidant sur l'entité de Fontaine qui désire rester anonyme. Cette famille occupe son logement depuis 2005.

Moyennant l'autorisation écrite du Foyer Fontainois, elle a fait réaliser quelques travaux à ses frais, et ce, afin d'embellir son logement (mise en peinture du logement, remplacement de portes, parquet, pose de radiateurs, etc...).

Grâce aux photos, vous pourrez découvrir l'intérieur ainsi que l'extérieur du logement joliment arrangé avec goût.

Nous tenons vivement à les remercier pour la bonne tenue de leur logement et espérons que chacun d'entre vous porte une attention particulière au bien qu'il occupe.













à cet effet.

Les contrevenants sont tenus de remettre, sans délai, les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.

L'amende administrative est de 50 à 350 €.



Un objet encombre votre intérieur et envie de vous en débarrasser en lui donnant une 2ème vie?



La Ressourcerie du Val de Sambre assure, pour les habitants des entités d'Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles. Farciennes. Fleurus, Fontaine l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul un service GRATUIT de collecte à domicile des encombrants en bon ou mauvais état!

Comment bénéficier du service de la Ressourcerie du Val de Sambre?

- Contactez-nous au 071/47.57.57 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 pour prendre un rendez-vous.
- Lors de ce contact, nous établirons ensemble la liste précise des objets ou encombrants à enlever par notre équipe de collecte.
- Nous vous téléphonerons la veille du rendez-vous pour vous confirmer notre passage et vous préciser la tranche horaire dans laquelle notre équipe de collecte se présentera à votre domicile.
- Le jour de l'enlèvement, soyez présent et rassemblez les objets et/ou encombrants au rez-de-chaussée de votre domicile dans un endroit directement accessible depuis la route.

Consignes de collecte:

- Pour connaître les encombrants autorisés/interdits à la collecte, consultez notre site www.revalsambre.be.
- Tout dépôt des objets et encombrants sur la voie publique est interdit.
- Vos encombrants doivent être au rez de chaussée ou facilement accessibles (garage, avant-cour...). Nos équipes ne collectent pas dans les caves, les étages ou dans les jardins.
- Seuls les objets mentionnés lors de la prise de rendez-vous sont collectés.
- Dans la mesure de vos possibilités, démontez ce qui peut l'être.
- Groupez les pièces multiples dans des caisses.
- Nos équipes manutentionnent les objets récupérables avec soin en vue de leur réutilisation.

Après la collecte, les objets et encombrants sont triés. Certains seront nettoyés, réparés ou relookés par le CISP Trans'Form du CPAS de Charleroi pour être ensuite mis en vente dans leur magasin de seconde main cogéré avec Oxfam Solidarité (avenue de Philippeville 290-292 à Marcinelle - Tél.: 071/37.65.05). Les autres encombrants/objets seront démantelés et dirigés vers une filière de recyclage en priorité ou en valorisation énergétique.



Plus d'infos sur : www.revalsambre.be









FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

			7.	. 7.		
	FLEURUS	FONTAINE- L'EVÊQUE	GERPINN		TIGNY- LEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE- BAULET LAMBUSART					DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE- AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES		ACOZ, JONC GERPINNE GOUGNIE: LAUSPRELI LOVERVAI VILLERS-POTI HYMIÉE, FROI	S S .E ERIE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR- SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA- MARCHE LEERNES		MONTI	ELIES GNY-LE- EUL	JUMET ROUX MONT-SUR- MARCHIENNE
JEUDI						COUILLET MARCINELLE RANSART
VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELÉE WANGENIES 2 ^{èME} PASSAGE: (SAC BLANC) FLEURUS-CENTRE					CHARLEROI GILLY GOSSELIES MARCHIENNE- DOCHERIE MONTIGNIES- SUB-SAMBRE

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
PÂQUES	Lundi 13 avril 2020	Samedi 11 avril 2020
FÊTE DU TRAVAIL	VENDREDI 1 ^{ER} MAI 2020	SAMEDI 2 MAI 2020
ASCENSION	JEUDI 21 MAI 2020	SAMEDI 23 MAI 2020
PENTECÔTE	LUNDI 1 ^{ER} JUIN 2020	SAMEDI 30 MAI 2020

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	AVRIL		MAI		JUIN	
	V/P	РМС	V/P	РМС	V/P	РМС
FLEURUS 1	11	11 - 27	11	11-25	15	15-29
FLEURUS 2	14	14-28	12	12-26	9	9-23
FLEURUS 3	10	10-24	15	15-29	12	12-26
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	1	1-15	6	6-20	3	3-17
GERPINNES	7	7-21	5	5-19	2	2-16
MONTIGNY-LE-TILLEUL	15	1-15	20	6-20	17	3-17

Dates en rouge : collecte le samedi pour cause de jour férié.

CONSULTEZ
LE SITE WEB!
Plein d'infos sur
www.tibi.be





Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



Par téléphone au 071/52.58.38.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Permanences administratives et techniques

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



Par écrit

- Adresse: rue de l'Alouette, 14 bte 52 -6140 Fontaine-l'Evêque
- Mail: foyer-fontainois@foyer-fontainois.be
- Fax: 071/54.15.76.



Notre site Web

www.foγer-fontainois.be



Notre Facebook

www.facebook.com/foyerfontainois/

Service de garde

En dehors des permanences, en semaine, nous consulterons les messages vocaux laissés sur le GSM d'urgence jusque 16h30 du lundi au jeudi et jusque 13h30 le vendredi.

Après ces heures, week-end et jours fériés, les messages seront consultés le premier jour ouvrable des bureaux.

Toutefois, lors d'une urgence :

- En cas d'incendie, inondation, faits suspects : contactez le 112
- En cas de rupture de canalisation : la SWDE au 087/87.87.87
- En cas de coupure d'électricité générale : ORES au 078/78.78.00
- En cas de suspicion ou fuite de gaz : ORES au 0800/87.087
- En cas de panne ascenseur : Schindler au 0800/17.070
- Appelez le 0472/22.25.79 en cas de panne de chaufferies collectives (Alouette 14, Pinson 34 (Cantonnier), 3 Bonniers 53-55, Martinet 18-20 & 29-31, Crocheux 26-28), tout en laissant un message avec vos coordonnées complètes (Nom, tél + adresse complète)



